



quelques jours de l'ouverture des élections professionnelles, ce bulletin est l'occasion de présenter nos listes de candidats à l'ensemble des adhérents du SNES comme à l'ensemble des collègues de nos différents métiers. Il constitue le troisième volet du triptyque amorcé en septembre 2010 avec la présentation des militants de la section académique et poursuivi en janvier par celle de notre projet éducatif.

Nous présentons et analysons également dans cette publication les évolutions et nouveautés décidées par le pouvoir pour ces élections : élections des Comités Techniques Académiques et Ministériels, précipitation du calendrier et généralisation du vote électronique. Lors des élections précédentes, avec une participation de près de 70 %, les listes

présentées par le SNES et la plupart des autres syndicats de la FSU recueillaient plus d'une voix exprimée sur deux. Sans être trop paranoïaque ni faire de procès d'intention, on peut se demander pourquoi de tels bouleversements : « *Cui prodest, haec fecit!* »

Face à la politique de coupes claires et de démantèlement menée contre les services publics, les principes de solidarité, les grands repères collectifs, face au renoncement aux ambitions éducatives pour tous les jeunes, le SNES et les autres syndicats de la FSU ont su informer et rassembler largement

les collègues ; ils ont été à l'initiative de fronts intersyndicaux et de luttes nombreuses au cours de ces dernières années tout en affirmant la spécificité de leur projet. Si, malgré l'ampleur des mobilisations, le pouvoir politique n'a modifié ni ses orientations ni ses projets, ces actions et les débats suscités ont clairement modifié le contexte idéologique : nous avons su imposer les idées de priorité à l'Éducation, traduites par un véritable investissement dans l'avenir comme les idées d'un autre partage des richesses ; désormais la question de l'École, posée comme celle de l'avenir comme du projet de société, est devenue incontournable dans le débat politique.



Sommaire

Page 2 : Donnez-vous de la voix. Pages 3 à 5 : Les candidats. Pages 6 - 7 : Comment voter ? / AED - AVS : en finir avec la précarité

Page 8 - 9 : L'élection de tous les enjeux / Commissaires paritaires, des héros très ordinaires.

Page 10 : COPsy et DCIO
Page 11 : Formation initiale : nous
ne lâchons rien !

Page 12 : Non-Titulaires : un combat de longue haleine Les collègues en butte à des tracasseries locales ou académiques qui, quotidiennement, font appel aux militants du SNES, sur des dossiers personnels ou collectifs, le savent bien : si les élus du SNES peuvent intervenir efficacement, c'est d'abord en raison du poids que leur donnent vos voix et la confiance qu'elles traduisent.

En votant massivement et en faisant voter pour les candidats présentés par le SNES et les autres syndicats de la FSU aux CAP et CCP, par la FSU aux CT, vous vous donnez d'abord les moyens d'être entendus et défendus, sur les dossiers individuels et collectifs ; Vous confirmerez nos revendications et nos choix pour l'École, notre stratégie unitaire ; vous déjouerez les intentions de mise en cause du paritarisme et les espoirs de ceux qui prévoient d'affaiblir, par de nouvelles modalités, votre organisation syndicale, votre fédération, votre capacité à vous défendre collectivement.

Jacques AGNÈS

ORGANE TRIMESTRIEL DE LA SECTION ACADÉMIQUE DU SNES - FSU

16 av. du 8 Mai 1945 BP 137 - 38403 -Saint Martin d'Hères - Cedex

e-mail: s3gre@snes.edu
Tél:04 76 62 83 30
Fax 04 76 62 29 64
Site académique:
http://www.grenoble.snes.edu

Du 13 au 20 octobre, je vote et je fais voter pour les listes du SNES et de la FSU!

Les candidats



DIRECTEURS DE C.I.O. ET CONSEILLERS D'ORIENTATION – PSYCHOLOGUES

		Conseillers d'Or	l'Orientation – Psychologues			
1.	PENAVAIRE	Frédérique	C.I.O.	Bourgoin-Jallieu	38	
2.	PESSELON	Florence	ONISEP	Grenoble	38	
3.	MOULIN	Chantal	C.I.O	Chambéry	73	
4.	GONDRET	Patricia	C.I.O. Olympique	Grenoble	38	
5.	LAFRANCESCHINA	Jean	ONISEP	Grenoble	38	
6.	DE SAINT JEAN	Marion	C.I.O. Olympique	Grenoble	38	







- CONSEILLERS PRINCIPAUX D'ÉDUCATION -

		Hors - classe		
1.	OGIER-COLLIN Bernard	Clg. le Guillon	Le Pont-de-Beauvoisin	38
2.	AUZEIL Philippe	L.P. Marius Bouvier	Tournon	07
		Classe normale		
1.	BOLLARD Nelly	Lyc. Berthollet	Annecy	74
2.	VALLA Fanny	SEP L.de Vinci du lyc. Jaume	Pierrelatte	26
3.	STRAPPAZZON Jean-Pierre	Clg. Aimé Césaire	Grenoble	38
4.	MARAIS Olivier	Clg. Jacques Brel	Beaurepaire	38
5.	GONIN Laure	Clg. Maurienne	Saint-Jean-de-Maurienne	73
6.	JACQUY Hervé	Clg. Ponsard	Vienne	38
7.	BRICKA Serge	Lyc. Guilaume Fichet	Bonneville	74
8.	BOURGES Yvon	Lyc. Gustave Jaume	Pierrelatte	26
9.	WARLOP Sandrine	Clg. le Guillon	Le Pont-de-Beauvoisin (ZR 38-2)	38
10.	DELORME Cécile	Clg. Condorcet	Tullins	38
11.	SERRE Patrick	Clg. International Europole	Grenoble	38
12.	FAUSSONE Nathalie	Clg. Marie Curie	Tournon sur Rhône	07
13.	TREMELO Céline	Clg. de l'Isle	Vienne	38
14.	CHARDON Fabienne	Clg. du Mont des Princes	Seyssel	74







		- AGRÉGÉS	5 -	100	
		Hors - Classe			
1.	MOLLARD Jean-Louis	Lettres Classiques	Ly c. Triboulet	Romans sur Isère	26
2.	PRIOUX Jean-Paul	Mathématiques	Ly c. de l'Albanais	Rumilly	74
3.	ANSELME Annie	Mathématiques	Ly c. Baudelaire	Cran-Gev rier	74
4.	MOCELIN Claudine	Éducation Phys. et Sportive	Ly c. Pro. Les Carillons	Cran-Gev rier	74
		Classe Normale			
1.	PAILLARD Serge	Mathématiques	Ly c. Pablo Neruda	Saint-Martin-d'Hères	38
2.	RAMAT Sophie	Lettres Classiques	Clg. Jongkind	La Côte Saint-André	38
3.	PIHOUÉ Didier	Mathématiques	Ly c. Vaugelas	Chambéry	73
4.	ANDRIEUX Xavier	Éducation Phys. et Sportive	Clg. Le Revard	Grésy sur Aix	73
5.	RIPERT Nicolas	Mathématiques	Ly c. Édouard Herriot	Voiron	38
6.	GITTLER Bernard	Philosophie	Ly c. Stendhal	Grenoble	38
7.	WOZNIAK Séverine	Anglais	Univ. P. Mendès-France	Grenoble	38
8.	BARRAQUE Franck	Mathématiques	Ly c. du Dauphiné	Romans	26
9.	GISPERT Marie-Alice	Économie et Gestion (opt.A)	Ly c. Vincent d'Indy	Priv as	07
10.	LACAVE Mellie	Sciences Physiques	Ly c. Camille Vernet	Valence (ZR 26-1)	26
11.	SETA Clémentine	Lettres Modernes	Ly c. Le Granier	La Ravoire	73
12.	JEANTET Isabelle	Mécanique	Ly c. Vaucanson	Grenoble (ZR 38-1)	38
13.	BONNAUD-MORIN Élodie	Sciences Physiques	Ly c. Louise Michel	Grenoble (ZR 38-1)	38
14.	GEORGE Dominique	Sc.Économiques et Sociales	Ly c. Édouard Herriot	Voiron	38
15.	BECKER Violaine	Anglais	Ly c. Vaucanson	Grenoble	38
16.	SENECHAUX Jean-Noêl	Sc.Économiques et Sociales	Ly c. Triboulet	Romans sur Isère	26







PROFESSEURS D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL DE COLLÈGE

	Classe no	Classe normale - Hors-classe - Classe exceptionnelle			
1.	LELY Didier	Mathématiques / Physique	Clg. du Grésiv audan	Saint Ismier	38
2.	BOUTTAZ Brigitte	Technologie	Clg. de Cuines	Saint Étienne de Cuines	73
3.	SOCQUET-MEILLERET Joël	Sc.Naturelles / Sc.Phy siques	Clg. Joseph Chassigneux	Vinay	38
4.	BERTHOLLET Michel	Mathématiques / Physique	Clg. Henri Bordeaux	Cognin	73
5.	PUZIN-RASCLE Thérèse	Lettres / Anglais	Clg. Daniel Faucher	Loriol	26
6.	PETITJEAN Catherine	Technologie	Clg. Combe de Savoie	Albertville	73

Le secrétariat académique tient à exprimer ses remerciements aux nombreux camarades, qui, sollicités pour figurer sur nos listes, n'ont pas été retenus et à ceux qui, après plusieurs mandats, ont choisi de passer le relais.

Les candidats







- CERTIFIÉS - ADJOINTS D'ENSEIGNEMENT -

	Hor	s-classe du corps des pro	ofesseurs certifiés		
1.	AGNÈS Jacques	Histoire – Géographie	Lyc. Emmanuel Mounier	Grenoble	38
2.	CHEVALIER Philippe	Génie Mécanique - Product.	Lyc. Les Catalins	Montélimar	26
3.	BAFFERT Corinne	Lettres Modernes	Lyc. Édouard Herriot	Voiron	38
4.	VARNET Jean-Pierre	Mathématiques	Lyc. Vaucanson	Grenoble	38
5.	MILLON Anne-Marie	Documentation	Clg. Béatrice de Savoie	Les Échelles	73
6.	NAUD Marylène	Lettres Modernes	Clg. F. J. Armorin	Crest	26
	-	normale du corps des p	orofesseurs certifiés		
		et corps des adjoints d'e	nseignement.		
1.	DORTEL Anne	Sciences Phy siques	Clg. Europole	Grenoble	38
2.	PETROD Gilles	Histoire – Géographie	Clg. Les Perrières	Annonay	0
3.	LECOINTE François	Histoire – Géographie	Clg. Fernand Léger	Saint-Martin-d'Hères	3
4.	BONNEFOY Céline	Lettres Modernes	Clg. Le Vergeron	Moirans	3
5.	PIETTRE Olivier	Économie et Gestion (opt.D)	Lyc. Le Granier	La Ravoire	73
3.	FOURNEYRON Mathieu	Histoire – Géographie	Clg. Le Clergeon	Rumilly	7
7.	BOREL Cyril	Sc. de la Vie et de la Terre	Clg. Louis Lumière	Échirolles (ZR 38-1)	3
3.	CHOUROU Karim	Sciences Physiques	Clg. Jean Macé	Portes-lès-Valence	2
).	MABILON Jacky	Histoire – Géographie	Clg. Le Laoul	Bourg-Saint-Andéol	0
0.	ÉMERY Gabriel	Sciences Physiques	Clg. Cl. et G. Grange	Seyssuel	3
1.	JANNOYER Christiane	Anglais	Clg. Revesz-Long	Crest (ZR 26-1)	2
2.	REYNAUD Alexis	Mathématiques	Clg. Les Perrières	Annonay	0
3.	RANDAZZO Bernadette	Italien	Lyc. Berthollet	Annecy	7
4.	COYO Philippe	Histoire-Géographie	Clg. Jules Vallès	Fontaine (ZR 38-1)	3
5.	MOINE Olivier	Génie Mécanique - Product.	Lyc. La Pléïade	Pont de Chéruy	3
6.	OSTERNAUD Alexandre	Histoire – Géographie	Lyc. Gabriel Fauré	Annecy (ZR 74-1)	7
7.	DELCARMINE Cécile	Sc. de la Vie et de la Terre	Clg. Les Mattons	Vizille	3
8.	BORDIER Claire	Sciences Physiques	Lyc. Des Eaux Claires	Grenoble (ZR 38-1)	3
9.	LUCIANI Jean-François	Arts Plastiques	Clg. René Guelen	Pont-en-Royans	3
0.	JOLIVET Sébastien	Mathématiques	Clg. Les Allinges	Saint-Quentin-Fallavier	3
1.	GUILLAUME Anne-Marie	Mathématiques	Clg. Pablo Picasso	Échirolles	3
2.	MOULAIN Stéphane	Histoire – Géographie	Clg. G. Monod	Montélimar	2
3.	REYMOND Anne	Espagnol	Clg. Marlioz	Aix les Bains	7
4.	VINCENT Jean	Génie Mécanique - Product.	Lyc. Pablo Neruda	St-Martin-d'Hères (ZR 38-1)	3
5.	CARREL Brigitte	Lettres Modernes	Clg. Paul Langevin	Ville-la-Grand	7
6.	GOSSART Sandrine	Histoire – Géographie	Lyc. Emmanuel Mounier	Grenoble	3
7.	SERIEYS Marie	Anglais	Ly c.Les Trois Sources	Bourg-lès-Valence	2
8.	GAIGÉ Marc	Mathématiques	Clg. Simone de Beauvoir	Crolles	3
9.	ROCHE Véronique	Philosophie	Lyc. Édouard Herriot	Voiron	3
0.	PRIORON Isabelle	Éducation Musicale	Clg. Alain Borne	Montélimar	2
1.	DUMAILLET Christophe	Lettres Modernes	Lyc. Henri Laurens	Saint Vallier	2
32.	MARAND Xavier	Mathématiques	Lyc. André Argouges	Grenoble	38

Les élections professionnelles 2011 présentent d'importantes différences par rapport aux scrutins précédents, qu'il s'agisse des modalités de vote, du calendrier ou encore du nombre de votes à émettre, variable selon la situation professionnelle et administrative de chacun. (Sur la portée politique de ces innovations, voir l'article "L'élection de tous les enjeux" p.8-9)

Calendrier et modalités.

Les deux premières phases seront achevées lors de la parution de ce bulletin, mais les S1 et corres-

pondants d'établissement auront été invités à être vigilants. Lors de la publication et de l'affichage des listes électorales chacun a pu vérifier que son nom figurait bien sur chacune des listes correspondant à chacun des votes qu'il a à émettre (voir encadré cicontre). Si je ne suis pas inscrit sur l'une des listes me concernant, je n'aurai pas la main pour voter dans une procédure entièrement électronique.

Ensuite, chacun a reçu de l'administration, à son adresse professionnelle et contre émargement, une notice explicative et un identifiant de vote, ainsi que le rappel de son NUMEN. Avant l'ouverture du scrutin, soit avant le 13 octobre mais le plus tôt sera le mieux, l'électeur doit se rendre sur le site www.education.gouv.fr/elections 2011 pour saisir son NUMEN et son identifiant de vote et renseigner les champs complémentaires: adresse électronique personnelle (facultatif si adresse professionnelle active) et département de naissance. Il recevra ensuite à l'adresse électronique choisie un mot de passe.

À partir de cette étape, le NUMEN est déconnecté de la procédure : on ne peut voter que si l'on est en possession de l'identifiant de vote et du mot de passe. En cas de perte de l'un ou l'autre avant l'ouverture du scrutin, une réattribution est possible. Une fois le scrutin ouvert, la réattribution de l'identifiant n'est plus possible ; le mot de passe peut l'être par courrier électronique, sur demande de l'électeur.

Qui vote pour quoi?

- Des Agrégés, Certifiés, Conseillers d'Orientation Psychologues et Conseillers d'Éducation <u>titulaires</u> ont quatre votes à exprimer : ils élisent, comme par le passé, leurs Commissions Administratives Paritaires académique (CAPA) et nationale (CAPN); ils doivent également participer à l'élection des Comités Techniques académique (CTA) et ministériel (CTM).
- Les Stagiaires de ces corps ne participent pas à l'élection des CAP; en revanche ils sont électeurs pour les CTA et CTM: ils ont donc deux votes à émettre.
- ⇒ Les Professeurs d'Enseignement Général de Collège désignent leurs représentants dans la CAP et votent pour les deux CT: ils ont donc trois votes à formuler.
- C'est également le cas des Professeurs de Chaire Supérieure qui n'ont pas de CAPA et ne votent que pour leur CAPN et les deux CT.
- Les personnels non titulaires d'enseignement, d'Éducation et d'Orientation, d'une part et les personnels non titulaires de Vie scolaire et d'accompagnement des élèves, en particulier les AED, d'autre part, désignent une Commission Consultative Compétente pour leur situation (CCP) et sont également électeurs pour les deux CT: Ils expriment donc trois votes.
- Enfin, dans nos établissements, les personnels administratifs, les assistantes sociales, les infirmières qui ont déjà désigné leurs CAP l'an dernier ne votent que pour les deux CT: penser à leur faire passer le « quatre-pages » fédéral accompagnant ce bulletin.

Du 13 au 20 octobre, on peut voter à partir de tout ordinateur disposant d'une connexion internet et d'un navigateur mais les 14, 18 et 20 octobre, des « kiosques de vote » (ordinateurs dédiés) doivent être ouverts dans les établissements. Ces kiosques doivent être situés dans un lieu à la fois en libre accès et permettant la confidentialité des opérations. Il doit être connecté à une imprimante pour permettre l'édition du reçu de vote (voir étape 5 de la procédure).

Sur le site ministériel indiqué dans la notice de vote, le portail électoral offre un premier écran (étape 1) permettant de saisir et valider son identifiant de vote et son mot de passe.

800	Portail électoral - Se com	necter	
Marie Santa	MONETÉRE DE L'ENGREAMMENT REPÉRIEUR ET DE L'ARECHERCHE		illecture protection total closus, votes, .
Entrer dans le bu	reau de vote		Etape 1/5
Identifiant : Mot de passe :	ntifilant et votre mot de passe d'électeur a sur le votre électronque et l'obsention de vos codes o	Annuler	Entrer
E remains de Salacation national	N. St. S. Johnson et St. St. 40. annochies - monthin de l'emolyment	against at this material 2011	scytlillili

L'écran suivant (étape 2) offre le nombre de scrutins correspondant à la situation de l'électeur. Celui-ci sélectionne un premier scrutin, par exemple, CTA.

MI I SANGERAN MARKET	Correcti I Sedios
PER LA RECEBECE	chipme, extent.
there do vote le jeudi 31 mars à 10h - fermeture le mardi 5 avril à 17h	
	Etape 2/5
tien Conits technique ministériei	
	Voter
Combi technique de procimite de l'academie de Versailles	
	Woter
tum commission administrative particle nationale competente pour le carge des professeurs certifies, des adjoints d'enseignement et des charges d'enseignement	Voter-
 Commission administrative poritaire academique compétente pour le corps des professeurs certifies, adjoints et charges d'enseignement places augres du recteur de l'academie de Versailles 	Violen

voter?

Un nouvel écran (étape 3) lui présente l'intitulé des listes en présence ; il peut voter directement pour la liste FSU ou cliquer sur le pavé « Voir le bulletin »

pour afficher le logo et la liste de chaque organisation candidate avant de revenir à l'écran précédent et de voter pour la FSU.



Une fois le vote exprimé, un nouvel écran (étape 4) dit de « *confirmation du vote* » permet de confirmer ou de modifier le



Une fois le vote confirmé, le dernier écran (étape 5) affiche une preuve de vote, que nous conseillons d'imprimer; outre le pavé de commande de l'impression, il propose le retour à l'étape 2 pour sélectionner un autre scrutin, par exemple CTM, ou de quitter si l'on a effectué tous les votes correspondant à sa situation ou si l'on préfère revenir plus tard pour les autres scrutins.



choix effectué.

La Section académique invite l'ensemble des collègues à participer le plus tôt et le plus complètement possible à ces opérations : un vote de dernière minute risque toujours d'être empêché par un incident imprévu : serveur saturé, connexion limitée ou interrompue, panne d'électricité, etc.

Listes présentées par le SNES et par la FSU

Aux CAP des corps relevant de son champ de syndicalisation comme aux CCP, le SNES présente, seul ou avec d'autres syndicats de la FSU (SNEP, SNUEP, SNESup, SNUipp) des listes de candidats (CAP) ou des sigles (CCP). Pour le CTA et le CTM, la liste est déposée par la FSU au nom des dix syndicats de l'Éducation : selon le vote, il convient donc de voter soit pour le SNES soit pour la FSU.

En cas de difficulté dans les opérations de vote, ne pas hésiter à demander l'aide des militants du SNES de l'établissement, de la section départementale ou de la section académique.

CAPN, CAPA, CCP: Signal Capacitations CAPN, CAPA, CCP: Signal Capacitations professionnelles 2011 professionnelles 2011 CITA: Le bon clic!

ABD / AVS : en finir avec la précarité !

Les Assistants d'Éducation / Auxiliaires de Vie Scolaire accomplissent quotidiennement dans les établissements des tâches indispensables au bon fonctionnement de l'Éducation nationale : auprès des élèves, parfois handicapés, mais aussi tâches administratives. Comme les besoins auxquels elles répondent, ces activités sont pérennes et devraient être à l'origine de recrutements durables de personnes qualifiées et formées, étudiantsurveillants dans des conditions permettant de poursuivre et de réussir des études ou emplois de fonctionnaires spécialisés. Au contraire de cela, les AED/AVS pallient trop souvent l'insuffisance de postes administratifs ou d'Éducation.

Avec la diversité des contrats, les Vies scolaires deviennent des lieux d'inégalité et de précarité. Le ministère de l'Éducation Nationale ne se préoccupe ni de la décence de nos conditions de travail ni de la valorisation de notre expérience professionnelle au terme de nos 6 ans d'exercice. Aujourd'hui, la durée de nos contrats et la limitation de leur nombre rendent très complexe la construction d'un projet d'études ou la préparation d'un concours.

Nous sommes souvent isolés sur notre lieu de travail, sans interlocuteur véritable, sans réelle possibilité de connaître nos droits ni de les faire valoir. La disparition du statut de MI-SE et la fin du recrutement rectoral favorisent le pouvoir local des chefs d'établissement. Le seul lieu permettant de sortir du rapport à la hiérarchie locale pour interpeller le Recteur sur nos situations, la seule instance permettant de nous défendre, au plan individuel comme sur les dossiers collectifs, est la CCP (Commission Consultative Paritaire).

Le SNES-FSU lutte afin d'obtenir un statut décent permettant à chaque étudiant de pouvoir suivre sereinement ses études mais aussi assurant la reconnaissance de l'expérience professionnelle!



En votant pour le SNES et la FSU aux CCP, CTA et CTM, donnons-nous les moyens d'être entendus et défendus.

Nicolas LASSIMOUILLAS, AED et responsable de la catégorie pour le SNES

<u>Vécu</u> : Commissaires paritaires, des héros très ordinaires...

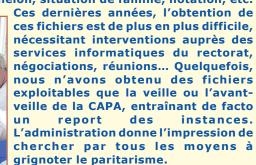
Militants engagés au SNES, nous sommes tous en poste dans toute l'académie, comme les collègues qui nous élisent. Portés par nos analyses collectives, nous fournissons un travail minutieux, complexe et sur le long terme pour remplir le mandat qui nous a été confié par nos pairs.

Ce travail consiste en particulier à siéger dans les commissions administratives paritaires académiques (CAPA). Les CAPA sont constituées pour moitié de membres de l'administration (Rectorat et chefs d'établissements), et pour l'autre moitié des élus du personnel. Elles se réunissent par corps (PEGC, certifiés, agrégés, CPE, Co-psy). Elles sont chargées d'examiner les situations individuelles des fonctionnaires, lors de tous les actes de gestion de leur carrière.

En amont de la préparation des CAPA - mutations, promotions, hors-classe, listes d'aptitude, congés Formation, etc... - les collègues nous font part de leur situation en nous adressant courriers, fiches syndicales, dossiers et documents qu'ils ont communiqués au rectorat. Lors des nombreuses réunions décentralisées organisées par les sections du SNES, lors des permanences téléphoniques, ou par mail, nous les conseillons et accompagnons leurs démarches auprès de l'administration.

Pour assurer l'équité des opérations, notre administration de tutelle, représentée par le Recteur, est tenue de fournir aux représentants des personnels l'ensemble des données administratives nécessaires à la vérification exhaustive des situations personnelles. Ces données se présentent sous deux formes :

• des fichiers informatiques, constitués en vue du traitement des dossiers : barème, ancienneté d'échelon, situation de famille, notation, etc.



 des documents papier dont certains ne sont consultables qu'au rectorat.

Par ailleurs, nous intervenons lors de groupes de travail pour discuter l'élaboration des règles collectives qui visent à permettre une gestion individuelle équitable de chaque cas en CAPA (congés formation, mutations...). Très souvent, nous sommes en désaccord avec les règles que

l'administration adopte. Notre rôle pendant les séances est donc double:

• Faire valoir la vision majoritaire de la profession qui nous a élus, c'est-à-dire opposer à une politique de casse du service public et de restriction budgétaire assumée, une conception exigeante de nos métiers.

 Veiller à ce que les règles fixées soient respectées et appliquées sans passe-droit.





ette année, nous sommes tous appelés à renouveler nos représentants des personnels, lors du scrutin du 13 au 20 octobre 2011. En soi, le phénomène n'est pas nouveau. Ce qui va changer lors de cette élection, ce sont ses modalités.

Tout d'abord, la grande nouveauté est le passage au vote électronique. C'est une décision unilatérale de l'administration pour au moins deux raisons objectives; la première semble être une question de moyens : à force de subir des suppressions massives de postes de fonctionnaires, l'organisation de certaines opérations administrative devient aujourd'hui vraiment problématique. Par ailleurs, le ministère masque à peine son dépit de toujours constater une participation très importante à ces élections, et il lui est très difficile de contester à la première force élue - nous, le Snes FSU - sa représentativité dans la profession. Il compte visiblement sur les tracasseries informatiques pour décourager un certain nombre d'électeurs.

Par ailleurs, l'autre changement majeur tient aux modalités de calcul de la représentativité des organisations syndicales et à l'instauration d'un vote nouveau. Jusque-là, l'élection aux CAPA/N (Commissions

En séance, élus personnels et parité administrative - dont des chefs d'établissements et des I.P.R. - siègent face à face; le Secrétaire Général, représentant le Recteur, préside les travaux. À chaque fois, nous commençons par une déclaration liminaire qui rappelle nos demandes et souligne les problèmes généraux. C'est la défense collective de notre métier, défense collective qui, selon nous, est la meilleure garantie d'équité et de justice pour chaque collègue. Pour l'examen des cas à proprement parler, les débats s'instaurent, sous forme de dialogue, d'interpellation, de questions réponses sur les cas particuliers. Les commissaires paritaires du SNES interviennent les uns après les autres, se relayant

pour argumenter, interroger les

gestionnaires de disciplines afin

de tous les enjeux

Administratives Paritaires Académiques / Nationales) servait à mesurer la représentativité des syndicats et donc à leur attribuer sièges dans les instances, moyens de fonctionnement... Cette fois, l'élection aux CAPA/N se doublera d'un deuxième scrutin, l'élection des Comités Techniques (CT). Jusque-là, ces comités, départementaux, académiques et ministériel étaient eux aussi paritaires (moitié représentants des personnels, moitié représentants de l'administration), et composés à l'image des CAPA/N, mais fédéraux, puisqu'en charge du fonctionnement des structures, de la maternelle aux lycées toutes catégories, des décisions d'ouvertures / fermetures de structures et de postes, de la gestion prévisionnelle des effectifs... Sont représentés dans le CT tous les personnels (infirmières, personnels administratifs, enseignants...) Dorénavant, les représentants des personnels seront élus, donc sur liste fédérale (les comités départementaux étant désignés à partir du vote académique). Et c'est à partir de cette nouvelle élection, académique et nationale, que sera mesurée la représentativité de la FSU par le ministère. Autre attendu du ministère : si, le plus souvent, la grande masse des collègues identifie très bien le syndicat majoritaire, le SNES, il n'en va pas aussi automatiquement pour la fédération majoritaire, à savoir la FSU. C'est en tout cas l'autre pari tenté par le ministère pour diminuer

d'obtenir gain de cause. Parfois, à bout d'arguments, notre employeur rappelle que les avis de la CAPA sont consultatifs et que le Recteur décide. Heureusement, la force que nous donne notre représentativité l'emporte souvent contre l'arbitraire.



la participation, et de fait, notre représentativité.

Comme toutes les mesures prises dans la période, celle-ci met une fois de plus en relief la méconnaissance du terrain et les choix idéologiques purs qui président aux décisions.

Face à une politique dévastatrice pour le Second degré et ses personnels, gageons que le résultat de ces élections sera observé de très près par le ministère. C'est par leur vote que les personnels pourront dire leur conception du métier, de l'avenir du Second degré. Nous savons que sur bien des points, des divergences importantes existent entre les différents syndicats : le Sgen-CFDT et le Se-UNSA ont approuvé la réforme des lycées, mais on peut citer aussi le rapprochement du Collège et du Primaire, la bivalence, l'évaluation des enseignants, le raccourcissement des vacances d'été, avec 15 jours de travail en plus non rémunérés...

Dans ce contexte, voter SNES-FSU, c'est bien peser sur les choix politiques qui seront faits en matière de service public d'Éducation, par ce ministère, mais au-delà, très certainement aussi par les candidats à l'élection présidentielle, et sur les politiques qu'ils mèneront.

On le voit, les enjeux sont multiples et décisifs pour nos métiers, pour l'avenir de l'École.

Du 13 au 20 octobre, votons, faisons voter Snes-FSU, faisons ensemble le pari d'une participation encore amplifiée.

- Corinne BAFFERT -

Quelquefois il est arrive que les CAPA se transforment en séances-marathon. Depuis trois ans, le Rectorat prévoit que le mouvement intra-académique se tienne sur trois jours, cherchant à réduire toujours le volume horaire nécessaire à un travail approfondi, ce qui a parfois conduit certains d'entre nous à siéger pendant près de quatorze heures d'affilée dans la salle des commissions du rectorat, afin que ce mouvement puisse se dérouler dans des conditions convenables pour les collègues concernés par une demande de mutation. Cette année encore, le rectorat a dû revoir son calendrier.

Lorsque la séance est levée, notre travail continue. De retour à Saint Martin d'Hères, au siège académique du SNES (le « S3 »), nous transmettons les résultats aux collègues qui ont fait appel à nous et nous ont fait confiance. Cela signifie croiser les documents de séance pour éviter au maximum toute source d'erreurs, mettre à jour nos bases de données informatiques, imprimer et expédier les courriers, envoyer mails et SMS, répondre au téléphone...



... Sans oublier dans le même temps, tout le travail courant de suivi des dossiers en cours, le soutien aux collègues auprès de leur chef d'établissement ou du rectorat, la participation à diverses réunions d'information. Et, comme chacun d'entre vous, nous avons aussi des cours à préparer, des copies à corriger, etc...



Le retour chez soi est parfois tardif, surtout pour ceux de nos élus qui habitent à 100 voire 200 km du Rectorat de Grenoble.

Alors, en fait, non, nous ne sommes pas des héros, mais parfois, quand on est élu commissaire paritaire au SNES, on aimerait bien avoir quelques superpouvoirs...

Anne DORTEL



l l e c t i o n s i P r o f e

e s

C.O.Psy - D.C.I.O.

Toutes les raisons de voter pour le SSES / FSU

Les élections professionnelles auront lieu du 13 au 20 octobre. C'est un vote important ! En vous déterminant pour les représentants du SNES-FSU, vous choisirez des collègues non seulement pour défendre vos droits et faire avancer les revendications de toute la profession mais également pour affirmer une autre conception de l'Orientation que celle que l'on veut nous imposer !

Le cœur de notre métier



Pour le SNES-FSU, l'aide à l'élaboration des projets d'avenir n'est pas réductrice à des conseils ponctuels et à des informations dématérialisées. C'est un processus long, qui nécessite l'aide d'un(e) psychologue ancré(e) dans l'Éducation, spécialiste du développement psychologique à l'adolescence.

Le Conseiller d'Orientation-Psychologue grâce à sa connaissance des voies de formation, des diplômes et des qualifications peut articuler les désirs des jeunes avec la construction de parcours à la fois ambitieux et réalistes.

Le SNES-FSU s'est battu et a

déposé de nombreux amendements pour que les textes sur nos missions intègrent ce qui correspond à notre cœur de métier. En effet, les premiers textes du ministère écartaient notre travail de psychologue en milieu scolaire au profit d'une conception étroite du conseil.

Certaines de nos propositions ont été retenues par le ministère mais il nous faudra encore nous battre pour faire avancer notre conception d'une Orientation au service des jeunes et leurs familles!

Pour pouvoir exercer nos missions nous revendiquons un plan pluriannuel de recrutement. Nous rappelons que dans notre académie environ 30 % des postes étaient non pourvus après le mouvement Intra de Juin 2011.



Le CIO, instrument de notre professionnalité

Le ministère a engagé un démantèlement du service public d'Orientation, parallèlement à la mise en place de l'Orientation Tout au Long de la Vie et au processus de labellisation!

Notre académie a subi de plein fouet et sans aucune concertation la fermeture des CIO de Vizille, Villefontaine, Moûtiers, et la fusion des CIO Grenette et Olympique à Grenoble. Le SNES-FSU COPSY de l'académie de Grenoble s'est opposé à ce démantèlement de notre service d'Orientation public de proximité! Au SNES, nous avons été - et nous continuerons à être - à l'initiative de nombreuses actions collectives pour exiger le maintien et le développement des C.I.O en portant les revendications des collègues de l'académie! Nous avons organisé des rassemblements (dont le « CIO Plein vent » en Avril 2011) qui ont fait connaître notre opposition aux fermetures des CIO et qui ont rencontré le soutien de la population (pétitions signées massivement!)

Nous avons proposé des stages et des réunions pour réfléchir à l'avenir de nos services et de nos missions, en débattre de manière collective et rechercher ensemble des actions adaptées à la situation!

Nous avons obtenu de nombreuses audiences auprès du Recteur, au cours desquelles nous avons exposé tous nos arguments pour le maintien des CIO dans l'académie! Nous avons refusé (et nous continuerons à refuser) les arguments du Rectorat justifiant la fermeture des petites structures et la fusion des gros CIO pour répondre aux exigences de la labellisation des services dans le cadre de la mise en place de l'Orientation Tout au Long de la Vie! Nous avons été reçus et soutenus par le Conseil Régional ainsi que par de nombreux élus (maires et députés) qui sont intervenus auprès du Rectorat, pour demander le maintien des CIO dans notre académie! Nous avons par ailleurs, rédigé et envoyé des communiqués de presse, répondu aux médias (presse écrite, radio, TV) à chaque fois que nécessaire!

Nos actions pour défendre le service public de proximité ont rencontré un soutien important de la part des élèves, des parents (rencontres avec les fédérations de parents) des enseignants, et des élus !

Le SNES-FSU s'engage à combattre les projets de « lieu unique » et s'oppose à la dilution des CIO dans des structures multiservices. Il agit pour que tous les CIO soient reconnus et qu'ils ne soient pas mis en concurrence pour obtenir un hypothétique label .

Les élus du SNES sont et resteront offensifs pour défendre notre profession et ses valeurs, notre statut et nos conditions de travail. Ils ont à cœur de vous informer, d'animer l'action collective, de vous représenter au mieux auprès de nos interlocuteurs.

Frédérique PENAVAIRE -

L'année 2008-2009 a été désastreuse pour la formation des enseignants et des CPE. Placée sous le joug du non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux, la formation initiale a été le levier principal des suppressions de postes en 2010, représentant 7 600 postes sur 16 000. Face à cette casse de la formation, les mobilisations ont été d'ampleur dans les universités, les IUFM, les Premier et Second degrés. En passant en force, le Ministère a peu à peu fait taire les contestations, seuls le SNES et la FSU ont continué la mobilisation de la maternelle à l'université.

Retour sur une lutte en Sarkozie

Les premiers projets annoncés par Darcos et Valérie Pécresse conduisent à une très forte mo-

bilisation dans les IUFM et les universités. Le SNES et la FSU organisent la lutte à Grenoble avec la mobilisation des stagiaires de l'IUFM et des formateurs du SNESup-FSU. Cette lutte, la FSU la prolonge dans les instances de l'IUFM avec l'élection de 8 représentants sur 10 sur le site de Grenoble.

Au niveau national, la FSU obtient le report des nouveaux concours prévus. Lors du CTPM du 28 mai 2009, le SNES parvient à faire supprimer des formulations très dangereuses et réintroduit le droit à mutation des collègues et la nécessité d'une formation universitaire. Reste à définir les modalités d'une année de stage pour une formation que Xavier Darcos estime à 6 heures hebdomadaires.

Changement de ministre et suppressions de postes, Chatel annonce aux organisations syndicales que les stagiaires seront affectés à temps plein pour la rentrée 2010. Les syndicats de la FSU refusent alors de siéger au groupe de travail de présentation du dispositif académique de non-formation, le 16 mars 2010, et manifestent devant le rectorat avec les parents d'élèves pendant que d'autres organisations écoutent sagement le Recteur. Le 20 mai, en prélude à une audience de la FSU au rectorat, 2 000 refus d'être tuteur et de cautionner le dispositif sont remis au recteur.

La lutte paye et continue...

Sur dispositif de formation, avec des stagiaires à temps plein remplacés par des étudiants en M2 pendant leur période de stage, le rectorat revoit sa copie en mars dernier, comme nous ne cessions de le prédire à chaque audience, groupe de travail ou manifestation.

Pour cette rentrée, le calendrier de stage est modifié. Les étudiants en Master 2 sont placés en responsabilité progressive sur le service d'un enseignant les accueillant. Nous appelons les collègues à mettre en place un véritable stage de pratique accompagnée.

Mais, surtout, les interventions syndicales à tous les échelons de l'administration paient. Dans les établissements, les interventions du SNES permettent de limiter les heures supplémentaires

imposées, d'aider les stagiaires dans leur démarche et de les défendre.

Au niveau académique, le rectorat met en place, suite à nos interventions, un dispositif de prise en charge des frais pour les stagiaires et les tuteurs devant se rendre hors de leur établissement. Les interventions en fin d'année et à la rentrée permettent de supprimer des supports de stage dans des établissements difficiles et de modifier, dans le respect de leur barème, les affectations de stagiaires ayant des situations familiales délicates. Et bien sûr, la défense de nos collègues stagiaires dans les CAPA d'appel de notes, la reconnaissance de leurs services de contractuel pour les mutations intra-académiques et tout le travail pour les mutations les concernant.

Au niveau national, outre le retrait du C2i et du CLES pour les concours internes, la victoire remportée dans l'opinion par la FSU a pesé sur la titularisation de nos jeunes collègues alors que des IPR prédisaient un taux record de renouvellements.

Mot d'ordre de l'ensemble des mobilisations du SNES et de la FSU, la formation des enseignants et des CPE reste un sujet où deux conceptions s'opposent :

- ✓ un concours en fin de M1 avec une seconde année de Master professionnalisant avec des stages étudiants et d'éventuelles aides sociales ;
- ✓ une politique de prérecrutement pour que les étudiants se destinant aux métiers de l'enseignement dès la Licence soient rémunérés et cotisent pour leur retraite, des voies diversifiées d'accès aux concours pour que chaque étudiant ou salarié puisse se présenter et une véritable année de formation comme fonctionnaire stagiaire avec une mise en responsabilité progressive devant les classes jusqu'à 6 h par semaine et non des stages où les étudiants sont considérés comme des vacataires sous-payés.

C'est pour cette dernière que le SNES et la FSU luttent, une conception débattue avec la profession et les 40 % de stagiaires syndiqués au SNES dans l'académie.



François LECOINTE Spécial Élections Profess

Non-titulaires : un combat de longue haleine

Après une certaine indifférence à la question de la précarité et beaucoup d'inertie, l'approche des élections professionnelles suscite chez plusieurs syndicats un réveil trop tardif pour être sincère. Ils espèrent ainsi trouver dans le vote des non-titulaires un moyen de compenser leur faible représentativité ou leur perte de vitesse et ne reculent devant aucune pratique, même illégale, pour les racoler (envois de mails non autorisés aux adresses professionnelles des collègues).

A contrario, le SNES - avec la FSU, le SNEP et le SNUEP - mène un combat de longue haleine aux côtés des non-titulaires. Nous n'avons attendu ni la fin de la loi Sapin en 2005, ni les élections pour réclamer des négociations et œuvrer pour la mise en place d'un nouveau plan de titularisation. Avec le SNES, la FSU s'est beaucoup impliquée dans les négociations récentes, a permis des avancées et continue à lutter contre ses insuffisances pour une loi à venir plus ambitieuse : signer un protocole ne suffit pas. Au ministère de l'Éducation, nous agissons, lors des Groupes de Travail, pour un recensement transparent et un examen professionnel mais ne nous arrêtons pas là. Trop de collègues sont écartés injustement du dispositif. La mise en place d'un véritable plan de titularisation, qui n'écarte personne, demeure notre priorité, au-delà des indispensables améliorations de la gestion des non-titulaires que nous revendiquons lors des groupes de travail programmés au ministère et dans lesquels nous nous impliquons.

Au plan académique, nous n'avons cessé de dénoncer l'opacité de la gestion des non-titulaires (comme celle des affectations): nous luttons pour des règles transparentes et équitables pour tous. À nos demandes répétées, le rectorat s'est enfin engagé sur la mise en place de plusieurs groupes de travail académiques au mois de novembre: les non-titulaires peuvent compter sur toute l'expertise du SNES, du SNEP et du SNUEP pour poser les vrais enjeux visant à l'amélioration de notre condition. Nous connaissons bien les textes et les dossiers.

Nous avons aussi dénoncé les pratiques illégales du rectorat. Devant son inertie, nous avons convaincu des collègues d'aller devant les tribunaux pour faire valoir leur droits, avec l'appui de notre Secteur juridique : obtention du CDI avec de lourds dommages et intérêts allant jusqu'à 18 000 euros, condamnation de la vacation...

Syndicats de lutte, SNES, SNEP et SNUEP n'ont pas ménagé leurs efforts pour mener régulièrement des actions devant le rectorat et organiser en chaque occasion des stages d'information à destination des non-titulaires.

- Le Secteur Non-titulaires du SNES académique : Vincent LOMBARD,

Gabriel ÉMERY, Céline BONNEFOY -

et les élus à la CCP des Non-titulaires :

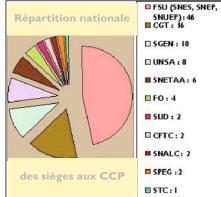
Vincent LOMBARD,
Fabrice DI BENEDETTO,
Karim MOUSSAOUI,
Pierre-Luc NODIN,
Séverine POUZET,
Jean-Marc SETI,
Karine ZOZOR,

enseignants non-titulaires en collège, lycée, LP ou MGI.



Quelle représentativité?

Pour qui ont voté les non-titulaires en 2008 (Enseignants, PE et COPsy)?



Et dans l'académie de Grenoble ?

Sur les quatre sièges à

pourvoir, les non-titulaires ont confié 3 sièges sur 4 aux syndicats de la FSU: SNES, SNEP et SNUEP. Nous avons rendu compte régulièrement des CCP en toute transparence (voir la rubrique « Non-titulaires » de notre site académique).

Forgez vous un avis! Consultez nos rubriques Internet pour vous informer de notre travail.

La rubrique « Non-titulaires » du site académique du
 SNES de l'académie de Grenoble :

http://www.grenoble.snes.edu

puis « Emploi » / « Non-titulaires » / « Situation académique »

La rubrique « Non-titulaires » du site national du SNES : une mine d'informations

http://www.snes.edu/-Non-titulaires-.html

Fin de la vacation : dix ans de lutte

Il est des combats syndicaux de longue durée. L'abolition de la vacation en fait partie. C'est un succès dû à l'action résolue du SNES. Il aura fallu des années de luttes contre cette pratique dévoyée et illégale pour en venir enfin à bout : dénonciation



médiatique du vacataire jeté au bout de 200 heures ou privé de tout droit... Il aura fallu inciter des collègues à aller devant les tribunaux (un syndicat ne peut attaquer en son nom) pour faire valoir les condamnations du Conseil d'État. Le rectorat de Grenoble aura traîné des pieds jusqu'au bout et un campement devant le rectorat aura été nécessaire pour exiger le respect de l'engagement ministériel dès la rentrée et non en décembre comme l'envisageait le recteur!

~ Secrétariat Général Académique : Jacques AGNÈS ~ Directeur de Publication et Rédaction : Jean-Pierre VARNET ~ ISSN 1147-8241 ~ N° de CPPAP 0211 S 05722 ~ Dépôt légal 4° trimestre 2011 ~ Imprimerie des Deux-Ponts - Bresson - 38 - EYBENS ~